



DECISION N° 100002 /D/PAG/UCP/CIPM/Bak/2024 DU 10.1 JUIL 2024 PORTANT
ATTRIBUTION DES MARCHES D'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS AGRICOLES AU PROFIT
DE CERTAINS AGROPOLES, EN DEUX (02) LOTS

FINANCEMENT : BIP Programme Agropoles, Exercice 2024

Le Coordonnateur National du Programme Agropoles,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;

Vu le décret n°2012/2274/PM du 06 août 2012 portant création du Programme Agropoles modifié et complété par le Décret n°2013/0260/PM du 22 février 2013 ;

Vu l'arrêté N°008/MINEPAT du 12 novembre 2014 portant nomination d'un Coordonnateur National à l'Unité de Coordination du Programme Agropoles ;

Vu la circulaire n°0026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024;

Considérant la Lettre N°2576-24/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 du 24 mai 2024 pour l'acquisition des équipements agricoles au profit de certains agropoles en deux (02) lots ;

Considérant le Dossier de consultation des entreprises N°001/DCE/PAG/UCP/CIPM/2024 du 28 mai 2024 pour l'acquisition des équipements agricoles au profit de certains agropoles, en deux (02) lots ;

Considérant la lettre n°2024/007/L/MINEPAT/SG/UCP/CIPM/TJ de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Programme Agropoles en date du 28 juin 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er}: Les entreprises ci-après sont déclarées attributaires des Marchés susmentionnés pour les montants et délais suivants :

Lots	Adjudicataires	Montants des offres TTC en FCFA	Délais
1	LAPI ENTERPRISE B.P: 73 Kumba, Tel : 677 80 18 78	Quatre-vingt-dix millions (90 000 000)	Trois (03) mois
2	GLOBAL SPACE CONSULTING LTD B.P: 32 051 Yaoundé, Tel : 659 43 85 13/677 10 74 72	Quatre-vingt neuf millions sept cent quatre-vingt dix neuf mille (89 799 000)	Trois (03) mois

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- MINMAP ;
- MINEPAT ;
- ARMP ;
- Président CIPM/PAG ;
- Adjudicataire ;
- Archives/Chrono.



Ndarian Ng'o's